

Mairie de Malataverne

Drôme

Délibérations de la séance du Conseil Municipal
du lundi 28 avril 2025 à 19h00

L'an deux mille vingt-cinq, le lundi 28 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Malataverne s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Véronique ALLIEZ, maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 12

Procurations : 3

Absents excusés : 3 absents non excusés : 4

Date de la convocation : le 23 avril 2025

Etaient Présents : ALLIEZ Véronique, DELAHAYE Laurent, CHARMASSON Laurence, MAGNAC Virginie, MANFREDI Laurence, PINEL Francette, BOURRET Thierry, BRESSON Bernard, DEREUDER Johann, PUEL Jean-Marie, ROUVEURE Pascal, DURAND-ESPIC David.

Procurations : SECARD Marie donne pouvoir à ALLIEZ Véronique, JAILLON Marion donne pouvoir à Laurence CHARMASSON, PASTOUREL Hélène donne pouvoir à BRESSON Bernard.

Absents excusés : SECARD Marie, JAILLON Marion, PASTOUREL Hélène,

Absents non excusés : GLAUDIO Archange, COURBIERE Samuel, DECHILLY Emilie, BEY Pierre.

Secrétaire de séance : DELAHAYE Laurent.

1 25 38 Délibération portant achat de trois tènements : projet pharmacie et maison de rassemblement de praticiens de santé : parcelles visées ZD 584- 581 et AB 365

Madame Véronique ALLIEZ expose qu'elle souhaite développer un projet de maison médical et de pharmacie dans le centre-ville de MALATAVERNE afin de réponse à une demande des MALATAVERNOIS.

Dans ce cadre la collectivité s'est porté acquéreur à la liquidation de la société NECS PROMOTION d'acheter de gré à gré dans l'état où il se trouve, le bien immobilier ci-après désigné :

- Une parcelle de terrain sise le VILLAGE – 26780 MALATAVERNE cadastrée Parcelle 584, Section ZD, d'une surface cadastrale de 59 ca (soit 59 m²)
- Une parcelle de terrain sise le VILLAGE – 26780 MALATAVERNE cadastrée Parcelle 365, Section AB, d'une surface cadastrale de 54 ca (soit 54 m²), **pour le prix d'un euro symbolique**

Puis :

- Une parcelle de terrain sise le Village – 26780 MALATAVERNE, cadastrée Parcelle 581, Section ZD, d'une surface de 803 m² **pour le prix de cinquante huit mille cent neuf euros (58 109 €) payable comptant à la signature de l'acte,**

Madame le Maire propose donc d'acheter lesdits tènement au prix susvisés.

Le Conseil Municipal, après avoir étendu l'exposé de Madame le Maire, après en avoir délibéré à **l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'achat d'une parcelle de terrain sise le VILLAGE – 26780 MALATAVERNE cadastrée Parcelle 584, Section ZD, d'une surface cadastrale de 59 ca (soit 59 m²) et l'achat d'une parcelle de terrain sise le VILLAGE – 26780 MALATAVERNE cadastrée Parcelle 365, Section AB, d'une surface cadastrale de 54 ca (soit 54 m²), **pour le prix d'ensemble d'un euro symbolique,**

- **APPROUVE** l'achat d'une parcelle de terrain sise le Village - 26780 MALATAVERNE, cadastrée Parcelle 581, Section ZD, d'une surface de 803 m² **pour le prix de cinquante-huit mille cent neuf euros (58 109 €),**
- **AUTORISE** la signature par Madame le maire de tous acte administratif ou notariés et autres relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, le 29 avril 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département et de sa publication par voie d'affichage.

Affiché le : 29 avril 2025

Le Maire,
Véronique ALLIEZ

